

**PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN
AUX PERSONNELS DE LA FILIERE SOCIO-EDUCATIVE**

La publication des modifications statutaires intervenues dans le cadre du protocole AUBRY fait apparaître qu'aucune modification n'est intervenue pour les personnels socio-éducatifs de la Fonction Publique Hospitalière contrairement aux engagements pris :

“ les mesures issues des négociations entre les organisations syndicales et le ministère de l'emploi et de la solidarité concernent l'ensemble des personnels de la fonction publique hospitalière, tous les métiers de l'hôpital ou du secteur social et médico-social... ”

cf page 1 protocole d'accord sur les filières professionnelles dans la F.P.H.

L'investissement des personnels socio-éducatifs dans l'activité développée au quotidien est essentiel.

Inscrite le 14 mars 2001 comme chantier à ouvrir dans le protocole d'accord, la filière socio-éducatrice est confrontée depuis à l'inertie du comité de suivi !

Le mépris dont ils font l'objet, le refus de prendre en compte leurs revendications ont conduit ces professionnels à s'organiser en Collectif national pour protester contre cette discrimination.

Les élus du Comité Technique d'Etablissement demandent au Président de cette instance de transmettre aux autorités de tutelle et au ministère leur soutien à l'action de ces personnels qui ne sauraient, à égalité de qualification et de compétences, “ décrocher ” en matière de rémunération au regard des catégories professionnelles de niveau de formation équivalent.